

Nos réussites 2022



Faits saillants du rapport financier 2022

Présentés par Stéphane Boyer, maire de Laval, le 2 mai 2023

Table des matières

Introduction	3
Nos réussites 2022	4
Services aux citoyens	4
Transition écologique	5
Infrastructures publiques	6
Économie	7
Sécurité	8
Mobilité	9
Faits saillants du rapport financier 2022	10
Principaux faits saillants des résultats financiers 2022	11
Sommaire des résultats de fonctionnement à des fins fiscales non consolidés	12
Affectation de l'excédent de fonctionnement	13
Solde des excédents	14
Activités d'investissement	15
Gestion de la dette	17
Conclusion	19

Introduction

Le rapport financier consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a été présenté en mai 2023. C'est avec un sentiment d'accomplissement que j'ai déposé, au même moment, les faits saillants de nos réalisations 2022, qui mettent en lumière les réussites remarquables de la Ville de Laval. Notre administration vise à toujours mieux répondre aux besoins des citoyens et elle oriente ses décisions pour faire de notre ville un endroit de choix où vivre, et ce, avec un regard éclairé sur notre avenir, car nous bâtissons aujourd'hui le Laval des générations à venir.

Les services aux citoyens sont et demeureront toujours la priorité de notre administration. Nous avons le souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables, et nous sommes conscients des défis posés au cours des dernières années pour les ménages. En ce sens, afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens, nous avons maintenu pour une deuxième année consécutive le report du paiement des taxes foncières.

La dernière année a été fructueuse en matière de projets structurants pour l'avenir des Lavallois. Lors du dépôt du budget 2022, nous avons annoncé notre désir de poursuivre l'amélioration constante de l'expérience vécue par nos citoyens. À cet effet, afin de faciliter les déplacements de ces derniers, les mesures suivantes ont été prises : travaux d'amélioration des opérations de déneigement, gestion dynamique du stationnement en alternance, intégration d'afficheurs de vitesse à titre de mesure d'apaisement de la circulation et soutien financier de la Société de transport de Laval. Ces projets ont contribué à maintenir, voire à améliorer l'offre de service en transport collectif sur le territoire lavallois, et ce, malgré la baisse de l'achalandage causée par la pandémie.

La Ville a également poursuivi son engagement environnemental en offrant un soutien financier accru aux organismes de ce secteur, en optimisant les collectes existantes et en terminant la deuxième phase de la collecte des matières organiques. Finalement, l'ouverture du nouveau Centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier a bénéficié de notre soutien, et nous avons mis en place le premier budget participatif – un exercice qui a connu un grand succès auprès d'une population engagée.

Parmi les grandes réalisations présentées dans ce rapport, mentionnons le nouveau programme Justice et équité, qui démontre le réel engagement du Service de police à favoriser la diversité et l'inclusion, l'amélioration de la rapidité de contact des demandes citoyennes (dont 79% ont été dirigées vers un agent du 311 en moins de 120 secondes) et l'obtention de la certification « milieu de travail proactif contre la violence conjugale ». Je tiens à souligner que Laval a été la première ville au Québec à obtenir celle-ci.

Bref, l'ensemble des actions réalisées l'an dernier démontre notre engagement constant envers la population. Parmi tout ce que Laval a accompli en 2022, je vous invite à découvrir les plus grandes initiatives réalisées pour améliorer l'expérience citoyenne et faire de Laval une « île d'exceptions ».

11,8 M\$

(dont 5 M\$ en subvention)

Infrastructures sportives permanentes

Hôte des Jeux du Québec 2022

Centre de la nature

Nouvelle image pour marquer le 50^e

Notre parc emblématique fait peau neuve

Adoption du Code de l'urbanisme

Des milieux de vie plus verts, plus agréables et plus diversifiés

Nouveau programme

Justice et équité

Un engagement envers la diversité et l'inclusion

79% des demandes citoyennes

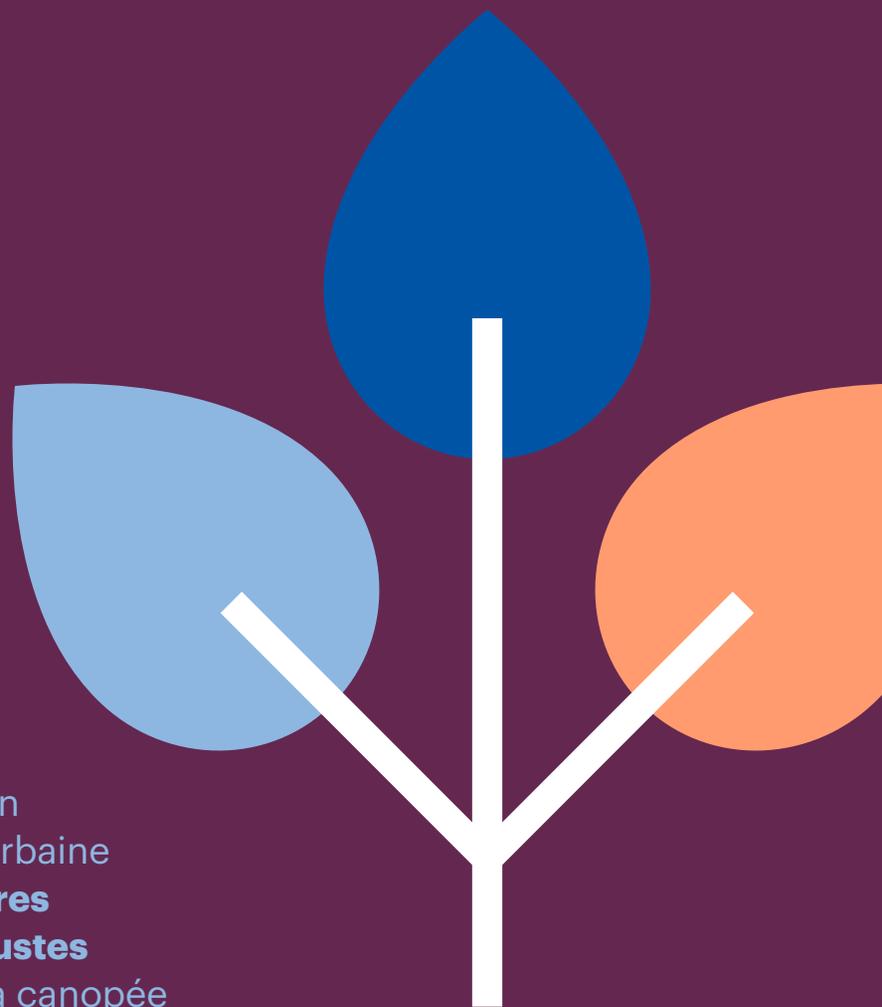
Dirigées vers un agent du 311 en moins de 120 secondes

Services aux citoyens

Les services aux citoyens sont la plus grande priorité de la Ville. En 2022, nous avons consulté et impliqué des citoyens dans plusieurs initiatives afin de mieux répondre à leurs besoins, notamment le budget participatif. Nous avons positionné Laval en avant-scène provinciale à titre d'hôte des Jeux du Québec 2022. Dans le cadre de ce projet d'envergure, 11,8 M\$, dont 5 M\$ en subvention, ont été investis dans la construction et la réparation d'infrastructures sportives permanentes, ce dont bénéficieront désormais les citoyens. Résultat de notre vision à long terme et d'efforts soutenus de plusieurs équipes, le Code de l'urbanisme a été adopté et mis en vigueur. Ce nouvel outil détermine les bases du développement de notre territoire, et il vise à protéger l'environnement et à créer de nouveaux logements et quartiers durables. Notre parc emblématique, le Centre de la nature, a souligné son 50^e anniversaire en faisant peau neuve grâce à une nouvelle identité et une meilleure signalisation, pour le plaisir des visiteurs.

Transition écologique

Nous prenons des engagements forts envers nos citoyens en matière de transition écologique. Nous sommes déterminés à ce que Laval devienne une référence en matière de municipalité écologique et durable. Ainsi, en 2022, nous avons densifié notre forêt urbaine en ajoutant plus de 11 000 arbres et arbustes qui créeront, à maturité, une canopée potentielle de 39 hectares. Une campagne de sensibilisation pour la réduction de consommation d'eau potable de 251 à 220 litres par jour par personne a rejoint 46% des foyers lavallois. De plus, nous avons inauguré le premier écocentre sur notre territoire, portant le compte à 3 points de dépôt, lesquels ont reçu la visite de plus de 55 800 visiteurs, soit 20 000 visites de plus que l'objectif.



Densification de la forêt urbaine
+8 800 arbres
+2 500 arbustes
Un ajout à la canopée à maturité équivalant à **57 terrains de football**

Économie d'eau potable
Une campagne rejoignant 46% des foyers
Avec l'objectif de réduire de 251 à 220 litres d'eau par jour, par personne

Recyclage : Arrivée du 1^{er} écocentre
55 800 visiteurs et **13 500** tonnes de résidus aux 3 points de dépôt

Infrastructures publiques

En 2022, nous avons accordé une grande importance au volet des infrastructures publiques. Des projets structurants ont vu le jour, dont l'adoption et l'entrée en vigueur des trois programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Cartier, Gare Sainte-Rose et Centre-ville. Également, 21,9 M\$ ont été destinés à la reconstruction et à la réhabilitation de 5,7 km de conduites d'égout et de 11,9 km de conduites d'aqueduc. Ces investissements dans nos infrastructures publiques témoignent de notre volonté de faire de Laval une ville pérenne.

Adoption et entrée en vigueur des **3 programmes particuliers d'urbanisme** Cartier, Gare Sainte-Rose et Centre-ville

21,9 M\$ reconstruction et réhabilitation de conduites d'égout (**5,7 km**) et d'aqueduc (**11,9 km**)

Économie

Troisième plus grande ville au Québec, Laval doit s'attaquer à la crise du logement qui, malheureusement, est une réalité pour certains de ses citoyens. Lors du Sommet de l'habitation, la Ville s'est positionnée comme leader en formulant une déclaration officielle des 10 grandes villes du Québec en matière d'accessibilité en logement. En 2022, Moderna a choisi d'investir 180 M\$ à Laval pour l'implantation de son siège social. Finalement, un nombre record d'investissements, ce qui représente près de 1,7 G\$, a dépassé l'année record de 2021 et a engendré une quantité importante d'émission de permis de construction et de rénovation. Stimuler la croissance économique de la Ville, créer des possibilités d'emploi pour les Lavallois et s'assurer d'offrir des logements abordables, c'est important!



Sommet de l'habitation Déclaration officielle des maires des 10 grandes villes du Québec

Délivrance de permis
de construction et
rénovation

**+15,6 % en investissement
de plus que l'année
record 2021**

Investissement
de **180 M\$**
par Moderna
Laval choisie pour
accueillir le nouveau
siège social

Sécurité

La santé et la sécurité de nos citoyens et de nos employés sont aussi au cœur de nos priorités. Laval, comptant plus de 400 000 habitants, est maintenant la 2^e grande ville du Québec dont tous les pompiers sont formés premiers répondants. Ces derniers ont effectué plus de 1 273 interventions, dans le cadre desquelles des vies ont été sauvées. Nous avons également lancé deux projets qui apportent des résultats tangibles sur le terrain : le projet coordonné **Paradoxe**, qui a considérablement réduit la violence liée aux armes à feu sur notre territoire, ainsi que la campagne de sensibilisation « **Débarque-moi en toute sécurité!** », qui s'est traduite par aucun accident dans les zones scolaires surveillées.

Tous les pompiers sont premiers répondants
+1 273 interventions
et plusieurs vies sauvées

Projet coordonné Paradoxe

Actions tangibles contre
la violence liée aux
armes à feu

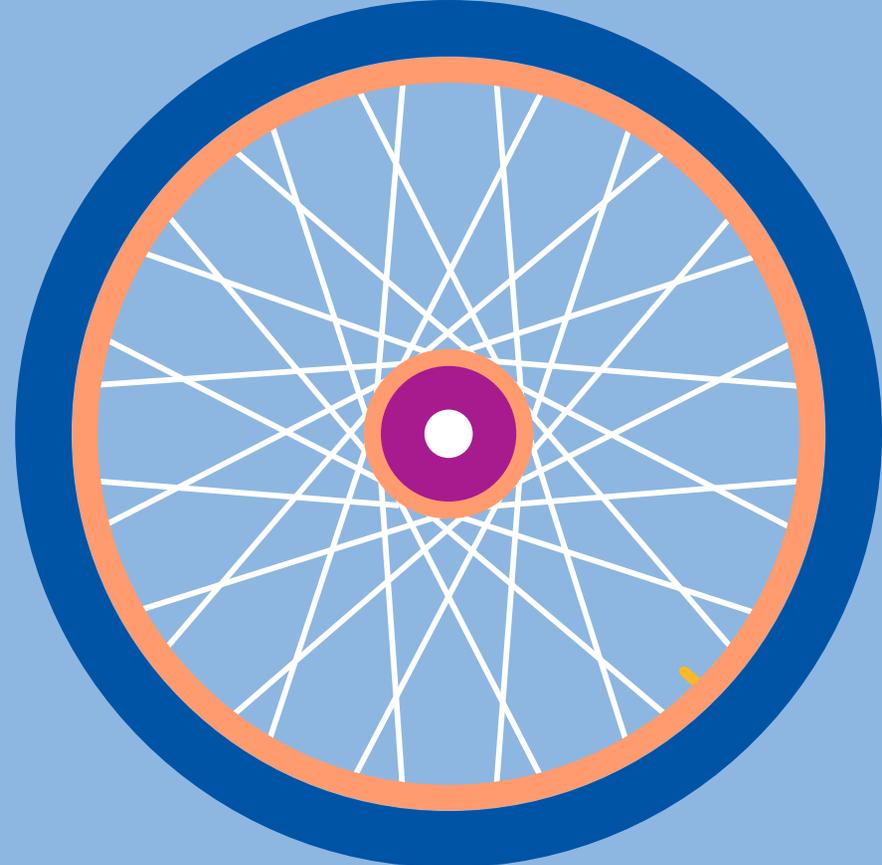
Campagne
« Débarque-moi
en toute sécurité! »
0 accident dans
les 15 zones scolaires
surveillées

**Première ville
au Québec** certifiée
« Milieu de travail
proactif contre la
violence conjugale »



Mobilité

La mobilité active encourage les modes de transport écologiques comme la marche et le vélo. L'année dernière, une enveloppe de 4,8 M\$ a été attribuée à ce volet. Au total, 26,5 km de trottoirs et de pistes cyclables ont été créés, alors que 453 dos d'âne ont été installés afin de ralentir la circulation. Dans le même ordre d'idée, la Ville a étendu son offre en ajoutant 70 vélos en libre-service BIXI et 6 nouvelles stations. Ces mesures contribuent à améliorer la mobilité de nos citoyens tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements automobiles.



4,8 M\$ pour le programme de mobilité active

26,5 km de trottoirs
et de pistes cyclables,
453 dos d'âne

BIXI :
+6 nouvelles stations
+70 nouveaux vélos
en libre-service

Faits saillants du rapport financier

C'est avec plaisir que je présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

En excluant les organismes qu'elle contrôle, la Ville de Laval a réalisé un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 60,8 M\$ pour l'année 2022. La réalisation des dépenses en investissements par les différents services de la Ville a atteint 327,8 M\$ durant cette même période.

L'auditeur indépendant confirme dans son rapport que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant est disponible sur le site Web de la Ville.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Boyer', written in a cursive style.

Stéphane Boyer
Maire de Laval

Principaux faits saillants des résultats financiers 2022

(Millions de \$)

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	60,8
81% provenant des revenus et 19% provenant des dépenses et des éléments de conciliations à des fins fiscales	
Revenus de fonctionnement	1 019,2
Écart favorable de 49,3 M\$ (5,1%) par rapport au budget adopté de 969,9 M\$	
Dépenses de fonctionnement (avant amortissement)	878,0
Écart favorable de 12,3 M\$ (1,4%) par rapport au budget adopté de 890,3 M\$	
Éléments de conciliation à des fins fiscales	(80,4)
Écart défavorable de 0,8 M\$ (1%) par rapport au budget adopté de 79,6 M\$	
Principaux écarts composant l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales	
Revenus de taxes	4,3
Vigueur du marché immobilier (Imposition de droits)	27,6
Vigueur du marché financier (Intérêts)	8,8
Affectation des intérêts aux réserves financières	(5,3)
Contrôle des salaires et charges sociales	9,4
Dépenses d'investissements	327,8
Réalisation de 82% des programmes et projet d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations 2022	
Réalizations en hausse par rapport à 2021 (65,2%)	
Près de 60% (194,8 M\$) des investissements payés comptant	

Sommaire des résultats de fonctionnement à des fins fiscales non consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

(Millions de \$)

	2020	2021	2022	
	Réel	Réel	Budget	Réel
Revenus	998,9	958,8	969,9	1 019,2
Taxes sur la valeur foncière	761,9	764,4	791,0	795,4
Compensations tenant lieu de taxes	20,8	21,3	20,6	20,5
Transferts	76,7	42,0	35,6	42,0
Services rendus	12,8	11,0	13,3	12,1
Imposition de droits	68,1	77,4	72,9	100,5
Amendes et pénalités	16,5	18,6	20,9	19,5
Revenus de placements de portefeuille	13,7	5,3	6,0	14,8
Autres revenus d'intérêts	3,6	4,4	4,0	4,0
Autres revenus	24,8	14,4	5,6	10,4
Dépenses de fonctionnement	915,2	986,4	1 031,9	1 033,9
Administration générale	103,9	128,2	138,6	129,1
Sécurité publique	192,0	195,6	217,8	210,5
Transport	192,9	214,5	209,5	215,8
Hygiène du milieu	121,9	122,0	137,3	137,1
Santé et bien-être	23,9	21,0	18,8	20,7
Aménagement, urbanisme et développement	26,7	36,7	37,8	37,9
Loisirs et culture	91,9	100,5	108,4	105,3
Frais de financement	25,6	23,2	22,1	21,6
Amortissement des immobilisations corporelles	136,4	144,7	141,6	155,9
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	83,7	(27,6)	(62,0)	(14,7)
Éléments de conciliation à des fins fiscales	1,9	65,8	62,0	75,5
Amortissement	136,4	144,7	141,6	155,9
Financement	(85,7)	(76,2)	(79,8)	(81,7)
Autres	9,2	9,6	0,0	6,6
Affectations				
Paiement comptant des immobilisations, fonds réservés et réserves financières	(78,9)	(51,9)	(51,1)	(51,4)
Excédent accumulé de fonctionnement non affecté et affecté	12,7	38,8	44,4	44,5
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	8,2	0,8	6,9	1,6
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	85,6	38,2	0,0	60,8

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022

Dans le but d'alimenter et de maintenir les réserves financières, les fonds réservés et les excédents de fonctionnement accumulés nécessaires à la stabilité financière de la Ville, la Politique de gestion prévoit que l'excédent de fonctionnement de l'exercice soit affecté de la façon et dans l'ordre présentés dans le tableau ci-dessous.

60,8 M\$ (6,3% du budget de 2022)

Affecter à la **réserve financière des dépenses fluctuantes** la totalité des excédents budgétaires provenant des activités de déneigement et de l'achat des produits chimiques pour le traitement des eaux potables et usées

0 \$

(Aucun excédent budgétaire pour ces activités en 2022)

Rétablir le seuil minimum prévu pour l'**excédent de fonctionnement non affecté**

0,1 M\$

(Solde de l'excédent non affecté au 2 mai 2023 : 26,3 M\$ — Seuil minimal 2023 : 26,4 M\$)

Affecter 50% du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement de l'exercice à la **réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations**

26,0 M\$

Rétablir les **seuils minimaux** prévus à la réserve financière pour les dépenses fluctuantes

8,7 M\$

(Solde de la réserve – Neige au 2 mai 2023 : 0,0 M\$ — Seuil minimal 2023 : 8,3 M\$)

(Solde de la réserve – Produits chimiques au 2 mai 2023 : 0,1 M\$ — Seuil minimal 2023 : 0,5 M\$)

Renflouer le **fonds de roulement**

0 \$

(Le solde du fonds de roulement est de 13 M\$, soit le maximum autorisé)

Solde résiduel de l'excédent de fonctionnement 2022 porté à l'**excédent de fonctionnement non affecté**

26,0 M\$

Solde des excédents

Excédent de fonctionnement non affecté

Après les affectations prévues à la Politique de gestion, le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté est de **52,4 M\$** au 2 mai 2023.

Le comité exécutif recommande au conseil municipal les affectations de 10,3 M\$ indiquées ci-dessous à même l'excédent de fonctionnement non affecté de 52,4 M\$.

(Millions de \$)

Réserves financières pour la stabilisation des dépenses fluctuantes

Activités de déneigement (solde de 11,3 M\$ après cette affectation)	3,0
Résilience de la Ville en cas de sinistre (solde de 5 M\$ après cette affectation)	3,3

Excédent de fonctionnement affecté

Auto-assurance (solde de 9,6 M\$ après cette affectation)	4,0
---	-----

Total **10,3**

Après ces affectations, le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté sera de 42,1 M\$. Ce solde sera supérieur au seuil minimal prévu à la Politique de gestion, qui est établi à 26,4 M\$ pour l'exercice 2023.

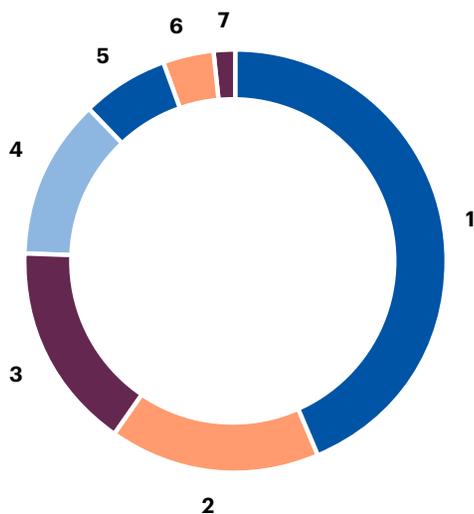
Excédent de fonctionnement affecté

Au 31 décembre 2022, l'excédent de fonctionnement affecté était composé des éléments suivants :

(Millions de \$)

Auto-assurance	5,6
Projet – Commission scolaire	2,9
Projets structurants	19,0
Logement social	11,6
Développement économique	6,8
Équilibre budgétaire 2023	10,7
Total	56,6

Activités d'investissement



Investissements 2022

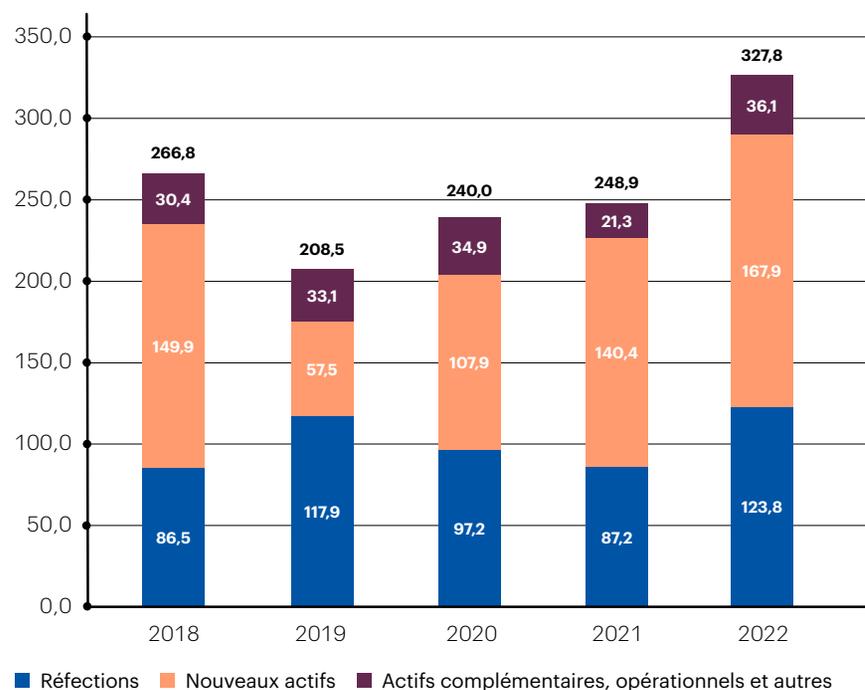
	2022 (M\$)	2022 (%)
1 Bâtiments	143,6	43,8
2 Réseaux routier, cyclable et piétonnier	52,3	16,0
3 Terrains et propriétés destinées à la revente	51,7	15,8
4 Ameublement, équipements, machinerie et autres	41,0	12,4
5 Égouts et aqueducs	21,9	6,7
6 Parc et espaces communautaires	11,9	3,7
7 Traitement de l'eau – usines	5,4	1,6
Total	327,8	100,0

Dépenses en immobilisations

Les dépenses d'immobilisations proviennent d'un ensemble de programmes et de projets d'investissements réalisés sur le territoire lavallois. Ces dépenses en immobilisations sont réparties entre le développement des infrastructures et la protection et la réfection des éléments d'actifs existants ainsi que le soutien opérationnel.

La mise à niveau et le maintien en bon état des immobilisations permet de prolonger la durée de vie des actifs tout en minimisant les impacts sur les dépenses de fonctionnement.

Nature des investissements (M\$)

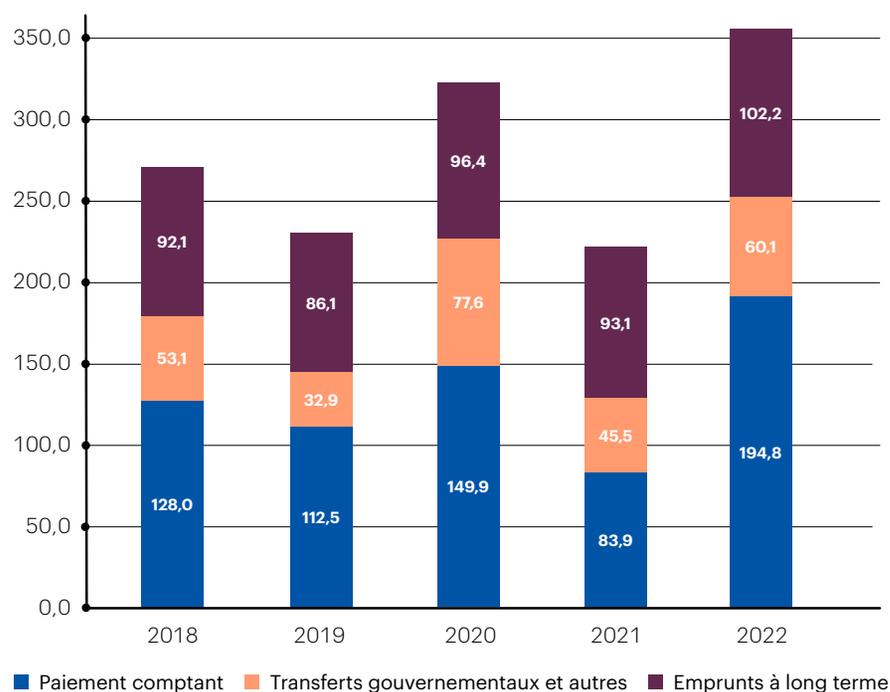


Sources de financement

Le mode de financement des immobilisations peut avoir un impact sur les dépenses de fonctionnement de la Ville. C'est le cas notamment des emprunts à long terme, dont les frais d'intérêts et le remboursement de capital annuel sont intégrés au budget de fonctionnement, ce qui ultimement influence les taux de taxation. De leur côté, les subventions ainsi que les paiements comptants diminuent le recours aux emprunts et les impacts sur le budget de fonctionnement. Afin de s'assurer d'une saine gestion de ses finances, la Ville a adopté une politique de la gestion de la dette qui balise les limites de son endettement.

Compte tenu du niveau de ses liquidités et des processus régissant les émissions d'obligations, un décalage temporel peut être constaté entre les dépenses en immobilisations et le financement de celles-ci.

Sources de financement des dépenses en immobilisations (M\$)



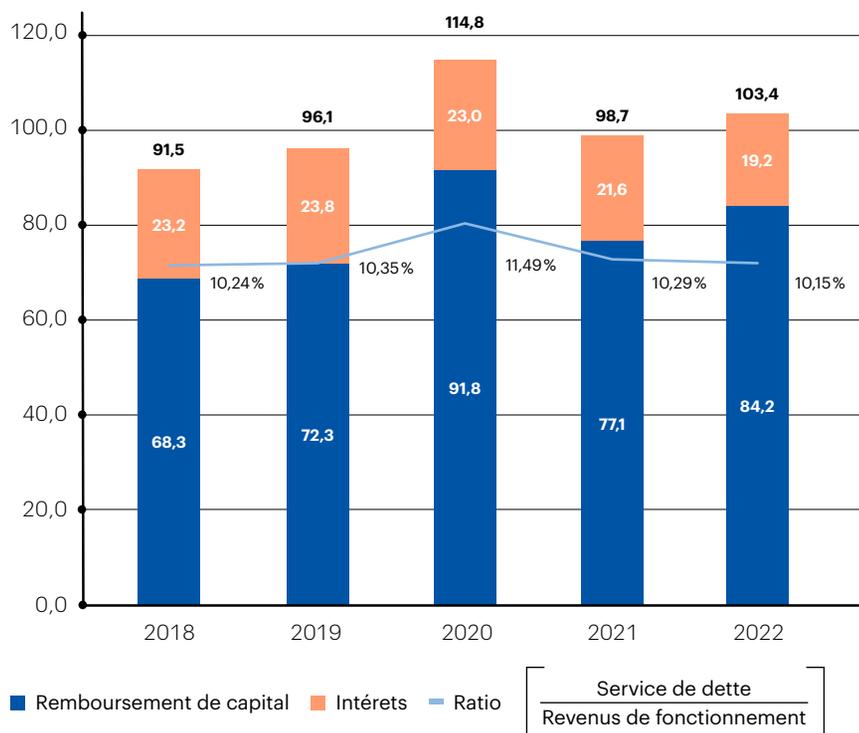
Gestion de la dette

Service de dette

Le Service de dette est composé des intérêts sur les emprunts à long terme ainsi que le remboursement annuel en capital de ces emprunts.

Le ratio (Service de dette / Revenus de fonctionnement) permet de mesurer l'importance que la Ville doit consacrer aux remboursements de ses engagements reliés à sa dette. Un ratio faible indique que la Ville a des marges de manœuvre pour réaliser de nouveaux projets ou offrir de nouveaux services.

Composition du service de dette (M\$)



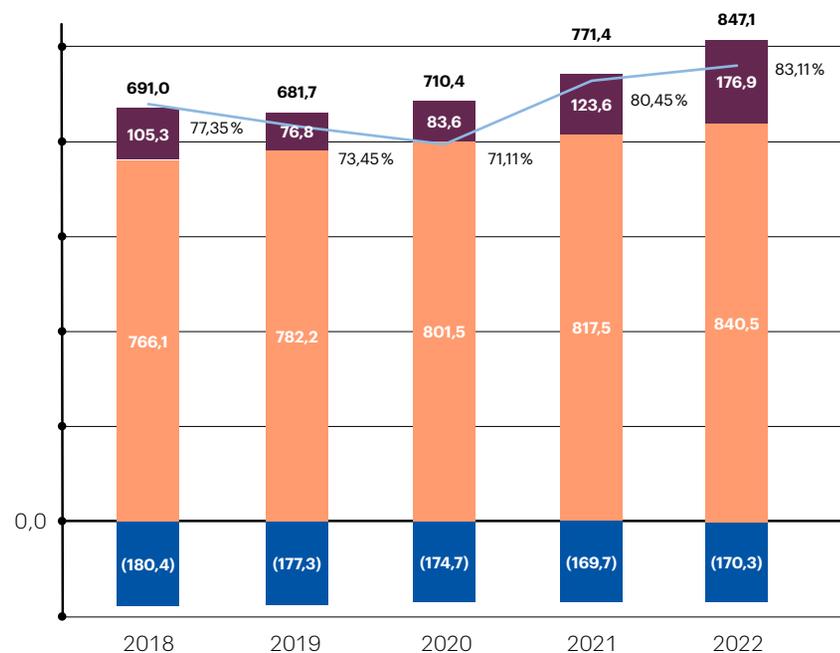
La politique de gestion de la dette à long terme de la Ville de Laval fixe le seuil maximal de ce ratio consolidé à 20%.

Endettement net à long terme

L'endettement net à long terme correspond aux dettes à long terme dont le remboursement doit être pourvu au moyen des revenus fiscaux (taxation, tarification, etc.) de la Municipalité. L'endettement net à long terme est la somme de la dette brute et des dépenses d'investissements dont la dette n'a pas encore été émise. De cette somme, on soustrait les sommes affectées au remboursement de la dette à long terme, par exemple la part de la dette assumée par le gouvernement du Québec pour des dossiers de subventions relatives à des immobilisations et versées par ce dernier sur plusieurs années.

Le ratio (Endettement net à long terme / Revenus de fonctionnement) permet de comparer le niveau d'endettement de la Ville à sa capacité de générer des revenus. Selon cet indicateur, plus ce ratio est faible, plus la santé financière de la Ville est bonne.

Composition de l'endettement net à long terme (M\$)



■ Dette à long terme
 ■ Activités d'investissement à financer
■ Sommes affectées au remboursement de la dette
 — Ratio

$$\frac{\text{Endettement net à long terme}}{\text{Revenus de fonctionnement}}$$

La politique de gestion de la dette à long terme de la Ville de Laval fixe le seuil maximal de ce ratio consolidé à 100 %.

Conclusion

Ce bref survol des grandes réalisations 2022 de Laval ne constitue qu'un aperçu de l'ensemble des accomplissements de la Ville, et toutes ont ce but commun : offrir toujours mieux à nos citoyens. La saine gestion des fonds publics nous permet de continuer à leur offrir des services de grande qualité. Notre vision Laval 2035 : urbaine de nature, alliée à la capacité de poser des gestes concrets aujourd'hui pour l'avenir de notre ville, fait de Laval un lieu d'exception où vivre, grandir et vieillir.

Le maintien de la meilleure cote de crédit au Québec, « AA+ », décernée par l'agence américaine de notation Standard & Poor's Global Ratings, pour une deuxième année consécutive confirme que les efforts de la Ville en matière d'investissement, de gestion des liquidités et de gestion financière sont efficaces et reconnus. La perspective de stabilité financière et le dynamisme de l'économie lavalloise nous permettront de relever les défis croissants à venir.

Je désire finalement souligner l'engagement des employés municipaux, qui contribuent à offrir de remarquables services aux citoyens grâce à leur dévouement et leur implication. Leur collaboration et leur expertise permettent une expérience citoyenne bonifiée, et je les en remercie sincèrement.

